

Le Conseil de Paris condamne le boycott d'Israël : une atteinte à la liberté d'expression

18 février 2016



Mardi 16 février 2016, le Conseil de Paris a adopté un « vœu » condamnant le mouvement de boycott d'Israël, relayé par le collectif « Boycott, désinvestissement, sanctions » (BDS). Pour Taoufiq Tahani, président de l'Association France Palestine Solidarité, cette mesure n'est ni plus ni moins qu'une atteinte à la liberté d'expression.

L'appréciation selon laquelle Benyamin Netanyahu [joue les apprentis sorciers](#) en sabotant par la colonisation les fondements de la solution à deux États est devenue assez généralement partagée.

Malheureusement, il n'a pas le monopole de l'aveuglement et les apprentis sorciers ne sont pas tous cantonnés à Tel Aviv.

PS et LR s'opposent au BDS

C'est ce que montre l'adoption précipitée au Conseil de Paris de deux vœux du Parti socialiste et du parti Les Républicains qui, pour le premier [condamne](#) le « Boycott, désinvestissement, sanctions » (BDS) et toute

stigmatisation d'Israël, et pour le second, [appelle à sa répression](#) à partir de considérations d'une haute fantaisie.

Selon le vœu de LR, la très forte installation de Médecins sans frontières « In Between Wars » à la Maison des Métallos aurait dû être censurée comme le demandait le CRIF, au [motif « d'incitation à la haine » et « d'apologie du terrorisme »](#).

Pour les mêmes raisons, il aurait fallu empêcher la réunion publique organisée par l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) à la mairie du 14^e arrondissement sur « le désastre écologique de l'occupation israélienne en Palestine et la question de l'eau ».

Question que Jean Glavany, dans un [rapport qui fit date](#), considérait comme révélatrice d'un nouvel apartheid au Moyen-Orient.

La force du lobby pro-israélien en France

Cette nouvelle orientation du Conseil de Paris, tranchant avec un vœu pour [l'étiquetage différencié des produits des colonies](#) adopté [sous le mandat de Bertrand Delanoë](#), a été directement pilotée par un élu parisien dirigeant du CRIF. Cela dit où en est aujourd'hui en France la force du lobby pro-israélien.

Il faut y ajouter, pour prendre la mesure de l'atteinte aux libertés, l'in vraisemblable codicille ajouté par la préfecture sur la déclaration de manifestation pour le rassemblement de protestations qui devait se tenir à proximité de l'Hôtel de Ville.

[Y était benoîtement précisé que](#) : « Il est interdit par paroles, écrits, dessins, images et tout autre moyen d'expression d'appeler au boycott des produits israéliens. Toute personne enfreignant cette interdiction sera interpellée. »

On imagine que le Premier ministre israélien n'aurait rien eu à rajouter.

Nous continuerons à dire non à une telle violence contre la liberté d'expression

Le 20 novembre dernier, Jean-Jacques Urvoas lui-même, alors président de la commission des lois, écrivait à la ministre de la Justice pour lui dire qu'à ses yeux la circulaire Alliot-Marie invitant les procureurs à engager des poursuites en cas d'appels au boycott, détournait l'esprit de la loi de sur la presse et que la question de son abrogation « [était indiscutablement posée](#) ».

Nous supposons qu'il aura retrouvé ce courrier à son arrivée au ministère. S'il n'a pas eu le temps de se répondre à lui-même, nous l'invitons à néanmoins à régler au plus vite la question en abrogeant effectivement les circulaires Alliot-Marie et Mercier.

Peut-être sera-t-il bien placé aussi pour alerter les élus parisiens et Manuel Valls sur leur aveuglement et leur naïveté s'ils croient que ces mesures d'intimidation étoufferont la protestation qui monte en France et dans le monde. Protestation contre la politique de colonisation, d'occupation et d'apartheid mise en place par leurs amis au pouvoir en Israël qui ne peut qu'aggraver le chaos régional !

Qu'ils n'en doutent pas, nous continuerons à dire NON à une telle violence contre la liberté d'expression et contre une liberté publique essentielle : celle des citoyens de s'organiser et de mettre en œuvre leur droit élémentaire d'appeler au Boycott, au Désinvestissement, aux Sanctions, contre l'État d'Israël tant qu'il viole le droit international.

Source : <http://leplus.nouvelobs.com/contrib...>

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Actualités](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Le-Conseil-de-Paris-condamne-le-boycott-d-Israel-une-atteinte-a-la-liberte-d>